

**COMMUNE DE VALFF  
140A RUE PRINCIPALE  
67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 JANVIER 2021  
PAR VISIOCONFERENCE**

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Membres présents :** Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY – Monsieur Bernard HIRTZ – Madame Patricia JACOB - Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER – Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER - Madame Patricia TÊTU – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN – Monsieur Jean-Pierre VOEGEL – Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

**Secrétaire de séance :** Mme Monique ROSFELDER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la visioconférence à 20h30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

**POINT N° 01**

**Approbation du PV de la séance du 03.11.2020**

Les PV ne soulevant aucune remarque particulière, ont été adoptés à l'unanimité.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N° 02**

**Redevance Ordures Ménagères de la salle polyvalente**

La crise sanitaire du COVID-19 a créé un bouleversement dans la location de la salle polyvalente. Pratiquement aucune location mise à part 2 à 3 mariages sur l'année 2020. La Bac Gris de 770 litres est à l'Atelier Communal et est souvent sorti avec des déchets ramassés dans la Commune.

Etant donné qu'il n'y ait eu que très peu de rentrée d'argent, M. le Maire propose que la Commune prenne en charge définitivement la redevance des ordures ménagères de la salle polyvalente, à savoir :

664,35 € par semestre soit 1 328,70 € l'année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** pour la prise en charge par la Commune des ordures ménagères de la salle polyvalente définitivement.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N°03**

**Transfert de l'excédent Budget Lotissement**

Le Budget Lotissement a un excédent de 221 077,23 € donc il faut prendre une délibération pour transférer l'excédent du Budget Lotissement vers le Budget Principal de la Commune.

Cette écriture est à enregistrer en comptabilité telle que :

BUDGET LOTISSEMENT	MANDAT	Compte 6522	221 077,23 €
BUDGET COMMUNE	TITRE	Compte 7551	221 077,23 €

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,  
**VALIDE** le transfert de l'excédent

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N°04**

**Dégrèvement de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

Suite à la sécheresse en 2020, un dégrèvement pour pertes de récolte a été mis en place sur les parcelles en prés de l'ensemble du Département du Bas-Rhin.

Ce dégrèvement concerne 36 parcelles d'un montant variant de 1€ à 480 € pour un total de 2 410,00 €.

La Commune reversera les différents montants à chaque loueur de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le dégrèvement de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N°05**

**Augmentation du Tarif de la Société de Nettoyage**

Un courrier émanant de « Net Services », Société de Nettoyage actuelle de la Mairie et des Ecoles, stipule qu'une augmentation de l'indice de calcul fourni par la Fédération des Entreprises de Propreté et le surcoût +1,5% lié au COVID-19 représentent une augmentation de 3,15%.

M. Bernard FRINDEL, Adjoint au Maire, a négocié avec le Directeur de la Société pour une augmentation de 2%.

Cette augmentation représente 25,92 € par mois soit 311,04 € par an.

L'augmentation de 3,15% aurait représenté 40,83 € par mois soit 489,96 € par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'augmentation du Tarif de la Société de Nettoyage pour 2021 soit 1 322,06 € par mois.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **POINT N°06**

#### **Rapport des commissions : urbanisme**

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

#### **Certificats d'urbanisme**

▶ Demande déposée par Madame Suzanne VOEGEL 100 rue Principale à VALFF (67210) pour la vente Section 40 – Parcelles 73-74 (Chemin de la Chapelle)  
CU 067 504 20 R0044

▶ Demande déposée par Madame Suzanne VOEGEL 100 rue Principale à VALFF (67210) pour la vente Section 40 – Parcelle 469 (Chemin de la Chapelle)  
CU 067 504 20 R0045

▶ Demande déposée par Maître RUSTENHOLZ-TRENS 1 rue de la Scierie à ERSTEIN (67150) pour la vente de la maison au 41 Impasse des Lilas à VALFF (67210)  
CU 067 504 20 R0046

▶ Demande déposée par SCP SIEGENDALER, POLIFKE et GROSS-GAESSLER 14 rue de la Promenade à BARR (67140) pour la vente de la maison au 17 rue Haute à VALFF (67210)  
CU 067 504 21 R0001

▶ Demande déposée par Madame Mireille SERRATRICE 235 rue Meyer à VALFF (67210) pour la vente de la maison  
CU 067 504 21 R0002

#### **Déclarations préalables**

▶ Demande déposée par Madame Estelle WEHREL 5 rue Large à VALFF (67210) pour l'agrandissement de deux baies vitrées  
DP 067 504 20 R0015

▶ Demande déposée par Monsieur Frédéric SCHMITT 1 rue de la Source à VALFF (67210) pour le rehaussement du muret de la clôture  
DP 067 504 20 R0016

► Demande déposée par France SOLAR pour le compte d'Anne-Marie OBER 10 rue de l'Energie à HOERDT (67720) pour l'installation de 30 panneaux photovoltaïques sur toiture au 134 rue Principale à VALFF (67210)  
DP 067 504 20 R0018

### **Permis de construire**

► Demande déposée par Monsieur Germain LUTZ 8 rue des Flaques à VALFF (67210) pour la transformation d'un garage en une maison d'habitation  
PC 067 504 20 R0012

► Demande déposée par Monsieur Yannick WETTERWALD 241 B rue Meyer à VALFF (67210) pour l'extension d'une maison individuelle avec création de locaux pour activité de service  
PC 067 504 20 R0013

► Demande déposée par Monsieur Aurélien LAUWERIER 9 rue de Spesbourg à BARR (67140) pour la rénovation d'une grange en logement au 20 rue Haute à VALFF (67210)  
PC 067 504 20 R0014

► Demande déposée par Monsieur Jérôme NOEL 4 Impasse des Vergers à VALFF (67210) pour la construction d'une piscine semi enterrée de 9,75 m<sup>2</sup>  
PC 067 504 20 R0017

► Demande déposée par Monsieur Nicolas BAPST 206 rue Principale à VALFF (67210) pour l'aménagement d'une grange en habitation et ses annexes  
PC 067 504 21 R0001

### **Transfert de Permis de construire**

► Demande déposée par Résidence l'Ecrin 33 D avenue de la Gare à ERSTEIN (67150) représenté par SC MANDRAGOR GROUPE WENTZINGER Matthieu pour la construction d'un immeuble de logements collectifs en R+1+Combles sans sous-sol au 84 A rue du Moulin à VALFF (67210)  
PC 067 504 19 R0006T01

### **POINT N°07**

#### **Communications**

- M. le Maire a rencontré le Président et le Directeur des 4 agences locales du Crédit Mutuel des Landsberg le Vendredi 13 novembre, qui lui ont fait part de la fermeture de l'agence de VALFF au cours de l'Année 2021.
- Le Vendredi 20 novembre 2020, le Conseil des maîtres en égard de la situation sanitaire du Covid-19, a pris la décision d'annuler les cycles de natation des écoles de VALFF. (Programmés en période hivernale le lundi matin pour 3 classes).
- Mme Lauryne HELLARD effectue un contrat de service civique de 7 mois dans les écoles de VALFF du 01 Décembre 2020 au 30 Juin 2021, financé par l'Education Nationale.

▪ Suite à l'affaissement de la conduite d'assainissement dans le chemin vers la scierie et vu que l'ensemble de la conduite est poreux, le SDEA a prévu le remplacement complet (conduite venant de GOXWILLER, financement SDEA).

▪ La population légale au 01 Janvier 2021 est de 1 396 habitants.

▪ La municipalité a eu droit à de nombreux remerciements par courrier et lors de la distribution des bons cadeaux aux aînés. Les bénéficiaires ont été très touchés par l'aimable attention faite par la Commune et les enfants du périscolaire.

▪ Demande de mise en place de bornes de recharge électrique, ce que dit la Loi : pour les bâtiments dont le permis de construire est déposé à partir du 11 Mars 2020, et dont le nombre de stationnement est supérieur à 10 places, un point de charge sera obligatoire (2 places de stationnement).

Dès 2025, tous les bâtiments non résidentiels de plus de 20 places de stationnement, neuf ou existant, devront disposer d'une borne de recharge toutes les 20 places de parking.

- Trois modes de charges :

Recharge normale 3,7 à 7 KW (longue durée : 5h30 à 16h00)

Recharge accélérée 11 à 22 KW (durée moyenne : 3h00 à 5h00)

Recharge rapide 43 et 150 KW (courte durée 30 minutes)

- Coût de l'installation environ 10 000,00 €

- Coût de fonctionnement

Abonnements (supervision, connexion...) 500,00 €

Abonnement électrique 300,00 €

Maintenance 200,00 €

Consommation 0,16 € le KWh

- Aide Région Grand Est

Borne longue durée 1 250,00 €

Borne moyenne durée 2 200,00 €

Borne courte durée 8 000,00 €

Soit 70% de la part fixe (matériel + installation)

Secteur MOLSHEIM-MUTZIG, sur 18 bornes seulement 336 charges par an.

Pour le moment la Commune de VALFF n'est pas favorable.

▪ Le Conseil d'Administration du SDIS a décidé de n'augmenter que de l'évolution de l'indice des prix à la consommation associé au projet de Loi des Finances pour 2021 qu'à hauteur de 0,6%. Le montant de la contribution de fonctionnement de 2021 pour la Commune de VALFF est de 15 262,60 €. Le coût par habitant est de 11,39 € pour 1 340 habitants. Pour les Communes ne possédant pas de service d'incendie, le coût par habitant est de 19,261€ soit 25 809,74 € (+ 10 600,00 €).

La contribution contingente incendie est de 10 547,14 €.

Le Conseil Municipal en prend acte.

- Le projet « Label écoles numériques 2020 » que la Commune avait monté avec la directrice des Ecoles début Septembre 2020 a reçu un avis favorable juste avant Noël (17 Décembre).

Le devis prévisionnel de l'opération était de 15 405,00 € (ordinateur pour la directrice, quelques tablettes + 2 tableaux blancs et vidéoprojecteurs, installation...).

L'Académie s'engage à verser à la Commune de VALFF 7 000,00€ sur production de factures certifiées exactes.

M. le Maire, ainsi que la directrice des écoles sont en train de finaliser les devis définitifs auprès de 2 fournisseurs de matériels informatiques. Avec le devis retenu, la Commune devra signer une convention avec le Rectorat et les dépenses pourront ensuite être engagées.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- M. le Maire a déposé un permis de construire en Mairie. Ni lui ni l'un de ses adjoints n'ont le droit de signer le permis accordé, cela doit être fait par un membre du Conseil Municipal. M. le Maire propose de confier cette tâche à Mme Emmanuelle VAN DER GIESSEN. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Par la réunion du 13 Janvier 2021, le COPIL Evènementiel de la Communauté de Communes du Pays de BARR a choisi 6 artistes parmi les 10 pour les 3 jours de Clair de Nuit à VALFF et des artistes pour le Dimanche Clair de Rue à ITTERSWILLER (jonglage, danse, mime, clown...).

- Un courrier émanant du Conseil Départemental qui signale à la Commune que des arbres dangereux ou penchés se trouvent dans la forêt de VALFF vers WESTHOUSE et demande de faire une coupe de sécurisation en urgence. Chose faite par la Commune et ce courrier a été également transmis à tous les propriétaires le long de la route.

- M. le Maire a demandé un devis à l'Electricité de Strasbourg en vue d'un éventuel raccordement du nouvel étang de pêche.

- Adjudication de bois de chauffage du 09.01.2021, les différents lots vendus représentent la somme de 1 000,00 €.

- Mme Monique ROSFELDER, Adjointe au Maire, demande la parole, pour expliquer aux conseillers, la situation de M. ESSLINGER se trouvant dans une caravane près de l'Eglise depuis quelques mois.

- Mme Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe au Maire, informe ses collègues que la Communauté de Communes du Pays de BARR va diffuser courant du mois de février auprès des familles du territoire, des collégiens et des lycéens, un questionnaire en vue de réaliser un diagnostic du territoire. Ce diagnostic doit permettre de définir avec justesse les besoins des familles ainsi que les actions à mener sur le terrain. Il sera disponible sur le site de la COM COM, ainsi que sur le site de VALFF. Il sera également remis aux familles par divers biais (école, périscolaire...) un flyer avec toutes les explications, la

Mairie sera également un point d'information. Il est très important que les familles et les jeunes jouent le jeu, afin que le diagnostic soit le plus proche de la réalité.

M. le Maire clôt la séance à 22h00.

Pour extrait certifié conforme

Valff, le 29.01.2021

Le Maire,

Germain LUTZ



